REÇU EN PREFECTURE
le 18/06/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-070-399606185-20260616-2026_06_16_

Publié le 19/06/2026

Habitat 70
VOTRE OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT EN HAUTE-SAÔNE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 16 JUIN 2026

4.2 – VENTE LOCATIVE : ETUDE DE L'OFFRE DE LOGEMENTS DISPONIBLES

Il est proposé au Conseil d'administration d'Habitat 70 de délibérer sur l'évolution des critères de mise en vente des biens figurant au plan de vente de la convention d'utilité sociale « logement social » objet d'une délibération lors de la séance du Conseil d'administration du 17 décembre 2025

Une étude a été réalisée sur les communes d'implantation de ces biens prenant en considération l'état des biens (DPE), la pression de la demande locative, la vacance locative au 31 décembre 2025 ainsi que la possibilité de reconstituer l'offre locative en raison de réserves foncières de l'Office ou de zones constructibles existantes (zones U/AU) ou identifiables.
Il ressort de cette étude des recommandations pour les modalités de vente des biens comme suit :

COMMUNE	RECOMMANDATION
Champagney	Vente à l'occupant si DPE E uniquement
Voray-sur-l'Ognon	Vente à l'occupant occupant si DPE E uniquement
Navenne	Vente à l'occupant si DPE E uniquement
Dampierre-sur-Salon	Vente si logement vacant et à l'occupant si DPE D ou E
Pusey	Vente à l'occupant si DPE E uniquement
Villersexel	Vente à l'occupant si DPE D ou E
Vesoul	Vente à l'occupant si DPE D ou E
Boult	Vente l'occupant si DPE D ou E
Rioz	Vente à l'occupant tout DPE
Lure	Vente si logement vacant et à l'occupant si DPE D ou E
Echenoz-la-Méline	Vente si logement vacant et à l'occupant si DPE D ou E
Vaivre-et-Montoille	Vente si logement vacant et à l'occupant si DPE D ou E
Port-sur-Saône	Vente si logement vacant et à l'occupant si DPE D ou E
Magny-Vernois	Vente à l'occupant si DPE D ou E
Dampierre-sur-Linotte	Vente si logement vacant et à l'occupant si DPE D ou E
Corre	Vente si logement vacant et à l'occupant si DPE D ou E
Noidans-lès-Vesoul	Vente à l'occupant si DPE D ou E
Héricourt	Vente à l'occupant si DPE D ou E
Echenans s/s Mont Vaudois	Vente à l'occupant si DPE E uniquement
Chenebier	Vente à l'occupant si DPE E uniquement
Fontaine-lès-Luxeuil	Vente sans restriction

REÇU EN PREFECTURE
le 18/06/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-070-399606185-20260616-2026_06_16_

Publié le 19/06/2026

Seveux	Vente sans restriction
Champlitte	Vente sans restriction
Raddon-et-Chapendu	Vente sans restriction
Bouhans-les-Lure	Vente sans restriction

Pour rappel, conformément à la loi Elan et à l'article L443-11 du Code de la construction et de l'habitation, un logement occupé peut être vendu à un locataire occupant dès lors qu'il l'occupe depuis au moins 2 ans. Sur demande du locataire, le logement peut également être vendu à son conjoint ou, s'ils ne disposent pas de ressources supérieures à celles qui sont fixées par l'autorité administrative, à ses ascendants et descendants.

Par ailleurs, les ventes de biens pour lesquels des démarches sont déjà engagées dans le cadre réglementaire de la loi Elan ne seront pas concernés par les présentes recommandations, soit les adresses suivantes :

- VESOUL : 11 Rue des Annonciades VESOUL, 3 rue du Point du jour
- RIOZ : 11 rue des Sapins, 13 rue des Vergers, 7 rue sur la Hye
- HERICOURT : 3 impasse Offenbach, 15 rue Gustave Courbet, 13 rue Maurice Ravel
- SEVEUX : 1 rue de la Perrière
- LURE : 51 rue Carnot
- ECHENOZ LA MELINE : 17 Allée du Baillage d'Amont
- VAIVRE ET MONTOILLE : 22 rue des Saules
- PUSEY : 6 rue des Peupliers
- ECHENANS SOUS MONT VAUDOIS : 10 rue du Muguet
- SAINT SAUVEUR : 72 rue Georges Clemenceau
- FONTAINE-LES-LUXEUIL : 6 rue Max Chaon
- RADDON-ET-CHAPENDU : 6 rue des Mélèzes
- PORT-SUR-SAÔNE : 6 rue des Guillemets
- SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE : 3 rue du puits, 5 rue du mont
- ABELCOURT : 1 rue de l'ancienne mairie
- GRAY : 7 rue du Tertre, 3 rue Jobard
- MOIMAY : 11 rue des Brosses

La délibération est soumise au vote :

NOMBRE DE VOTANTS	24
POUR	23
ABSTENTION	1
CONTRE	0

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration d'Habitat 70 à la majorité autorise son Directeur général à poursuivre la vente des biens selon les recommandations mentionnées ci-dessus.

Pour extrait délivré conforme
Fait à Vesoul le 17/06/2026
Le Directeur général
Olivier ROSAT